

Particuliers

Publié le 19/11/2022 – Mis à jour le 06/03/2023

Accueillant familial et assistant familial : quelles différences ?

Principales différences entre l'accueillant familial et l'assistant familial

	Accueillant familial	Assistant familial (famille d'accueil)
Personne accueillie	Adulte âgé ou handicapé n'ayant pas de lien de parenté avec l'accueillant jusqu'au 4e degré inclus	Mineur ou jeune <u>sous mesure de protection de l'enfance</u> ou avec prise en charge médico-sociale ou thérapeutique
Exemples de services à fournir	Hébergement Aide à l'autonomie Participation à la vie de famille	Hébergement Éducation Aide à l'autonomie Accompagnement du mineur dans ses relations avec sa famille
Mode de rémunération	Soit accueil familial de gré à gré : la personne accueillie rémunère directement l'accueillant familial Soit : l'accueillant familial est salarié d'un organisme employeur.	<u>L'assistant familial</u> est salarié de la personne morale qui lui confie le mineur

Hébergement des personnes âgées

Questions – Réponses

- Comment devenir accueillant familial (accueil d'une personne âgée ou en situation de handicap) ?

Toutes les questions réponses

Et aussi...

- Accueil familial d'une personne âgée et/ou handicapée (accueillant familial)
- Famille d'accueil (assistant familial)
- Hébergement temporaire pour personne âgée (résidence autonomie, accueillant familial...)

Pour en savoir plus

- Guide de l'accueillant familial
Source : Ministère chargé des affaires sociales

Où s'informer ?

- Services du département

Textes de référence

- Code de l'action sociale et des familles : articles L441-1 à L441-4
Accueillant familial
- Code de l'action sociale et des familles : articles L421-1 à L421-18
Assistant familial



AGGLOMÉRATION

Luberon Monts de Vaucluse

Horaires : *Lundi au vendredi de 8h30 à 12h00 et de 13h30 à 17h00*

Adresse : *315 avenue Saint Baldou 84300 Cavaillon*

Tél. : *04 90 78 82 30*